



"Le Trinquet", un vivier de compétences pour les employeurs de la restauration à Genève

Situé dans le quartier des affaires aux Acacias, le restaurant *Le Trinquet* fonctionne à plein régime du lundi au vendredi. Il sert environ 120 couverts par jour à midi et jouit d'une bonne réputation. Davantage qu'un restaurant, l'endroit possède une particularité cantonale.

Principe

Le Trinquet est un lieu de formation qui favorise la réinsertion de personnes inscrites à l'Office cantonal de l'emploi (OCE). Il est certifié AOMAS, une norme visant à assurer la qualité et l'amélioration constante des prestations d'insertion socioprofessionnelles par les institutions actives dans ce domaine. Le restaurant peut assurer 10 postes de formation en cuisine, 10 à 12 postes au service et 4 postes à l'intendance. Les candidats qui y sont admis sont encadrés et formés par une équipe fixe de professionnels de la restauration. Il s'agit d'une mesure de marché du travail (MMT) de l'OCE.

Admissions

Les candidatures sont proposées au *Trinquet* par les conseillers en personnel de l'OCE. Les candidats doivent avoir déjà vécu une expérience dans la restauration, même minime. Les entretiens d'admission sont conduits par les responsables d'encadrement du *Trinquet* qui évaluent les qualités du candidat : bilan de compétences, expérience, motivation, maîtrise du français, savoir-être, savoir-vivre, présentation. Des objectifs personnels et généraux ayant trait aux aspects métiers sont fixés en concertation.

Formation et suivi

La formation s'étend sur 4 mois au maximum, à raison de 38 heures/semaine. Le programme contient 80% de formation pratique, 10% d'enseignement théorique et 10% d'accompagnement personnel (création ou mise à jour d'un profil, CV, lettre de motivation, recherche active d'emploi). Il s'agit de la seule mesure de ce calibre à Genève. Elle implique une excellente coordination, de la pugnacité et de l'enthousiasme de la part de toutes les parties impliquées.

Au cœur du processus, un accompagnement à 360 degrés caractérise cette mesure pour l'emploi. Une garantie à la fois pour l'OCE, pour le candidat et pour le futur employeur qui permet :

- une formation et une mise en situation du candidat à l'emploi,
- un soutien dans les démarches de recherche d'emploi,
- une préparation serrée aux entretiens d'embauche.

Les différentes étapes de ce suivi rigoureux facilitent le placement des candidats :

1. sélection attentive sur la base des candidatures transmises par l'OCE,
2. observation des aptitudes et de la personnalité des candidats durant la formation,
3. confirmation de la motivation,
4. développement et validation des compétences,
5. détection du profil le plus adapté à un poste donné.

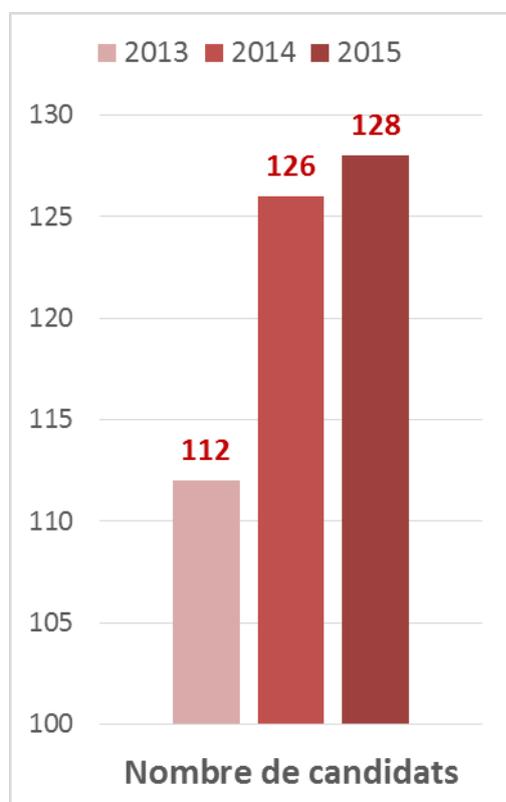
« Il y a très peu d'absentéisme ici. Nos candidats sont motivés et remontent leurs manches chaque matin avec détermination. Cet engagement représente une belle garantie pour les futurs employeurs », précise Rodrigue Benoit, chef et gérant du *Trinquet*.

Dynamique de l'emploi

La recherche de postes à pourvoir est une préoccupation quotidienne des gérants du *Trinquet*. Pour ce faire, les candidats sont invités à créer leur profil sur des sites de recrutement en ligne, prendre un premier contact, décrocher un entretien.

L'équipe d'encadrement suit la demande du marché avec rigueur et sérieux. Une démarche proactive qui porte ses fruits. Elle s'appuie sur un réseau solide, basé sur la confiance. La fiabilité des partenariats séduit aujourd'hui des employeurs réguliers. Les demandes pour lesquelles les profils ne correspondent pas sont relayées au service employeurs de l'OCE qui activera son réseau d'entreprises.

Résultats



Près de 650 candidats à l'emploi ont bénéficié de cette mesure d'insertion à ce jour. Le temps moyen avant un retour à l'emploi est de 2 mois et demi. Certains candidats trouvent un emploi après une semaine.

Après un fléchissement en 2012, la proportion de candidats qui ont trouvé du travail durant leur passage au *Trinquet* a augmenté de manière régulière, pour atteindre 73% en février 2016.



Avantages pour l'employeur

Par ses qualités, cette mesure pour l'emploi recèle de nombreux éléments positifs pour le recruteur :

- le candidat est formé selon les besoins réels du futur employeur,
- l'employeur peut se montrer très précis dans ses attentes,
- l'employeur peut évaluer le candidat en situation,
- le candidat peut se rendre disponible immédiatement,
- la démarche d'embauche est gratuite.

Monsieur Suat Bacak, gérant du restaurant grec *Le Halikarnasse* aux Eaux-Vives, a trouvé son cuisinier au *Trinquet*. « Je cherchais un cuisinier dynamique pour mon nouveau restaurant. Le chef du *Trinquet* m'a présenté la bonne personne. Un jeune avec un bon esprit de collaboration qu'il avait formé lui-même. J'ai été vite convaincu. Je l'ai engagé tout de suite. Il est ponctuel, il a la volonté de travailler. Je lui apprends mes recettes de la mer Egée. J'espère qu'il restera longtemps avec moi. Quand on démarre, ce système est d'une grande aide. »

Autre avantage, l'employeur peut bénéficier, dans certains cas, d'une **allocation d'initiation au travail** (AIT).

Il peut faire une demande d'AIT dans le cas où le candidat qu'il souhaite engager doit encore parfaire sa formation dans son établissement pour être pleinement opérationnel. L'assurance-chômage peut alors participer au paiement du salaire pendant 6 mois maximum, voire 12 mois dans certains cas. La participation s'élève à 40% du salaire en moyenne, 50% pour les personnes de 50 ans et plus.

Pour en savoir plus sur l'AIT : www.ge.ch/emploi-entreprises/ait.asp.

Le 26 mai 2016

Pour tout renseignement complémentaire :

Madame Catherine Santoru, responsable communication et information, Office cantonal de l'emploi, 022 388 24 38 / 079 417 33 89, catherine.santoru@etat.ge.ch